

L'IMPORTATION DE VÉGÉTAUX

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

DANS LES BAGAGES DES VOYAGEURS EST STRICTEMENT RÉGLEMENTÉE
CAR C'EST RISQUER D'INTRODUIRE ET DE PROPAGER DES ORGANISMES NUISIBLES

SOURCE : JORF N°0026
DU 31 JANVIER 2015
PAGE 1489 TEXTE N° 51

SONT INTERDITS DANS LES BAGAGES en provenance de pays hors de l'Union européenne



Terre et milieux de culture,
tous les végétaux et parties de végétaux avec terre adhérente.



Plantes vivantes
(boutures, plantes racines nues, plantes en pot, racines et rhizomes non comestibles...).



Feuillages, feuilles, rameaux.



Semences, graines



Pommes de terre



Fruits frais d'agrumes et écorces
(à l'exception des fruits et écorces secs, séchés, congelés, broyés ou cuits)



Fourrages



Bois et écorces,
maisons préfabriquées en bois, crèches en bois.



Légumes, feuilles et plantes aromatiques
(à l'exception des végétaux secs, séchés, congelés, broyés ou cuits)

SONT AUTORISÉS DANS LA LIMITE DE 5KG OU DE 5 UNITÉS



Fruits et légumes frais
sauf agrumes

OU



Racines et rhizomes comestibles
dépourvus de terre

OU



Écorces destinées à un usage culinaire ou médicinal

ET

SONT AUTORISÉS DANS LA LIMITE DE 15 TIGES



Fleurs coupées fraîches
(avec ou sans feuilles)

OU



Légumes feuille frais
(céleri).

OU



Feuillage frais de plantes aromatiques
Menthe, basilic, thym, cerfeuil, estragon, ciboulette, sauge, coriandre...